

Roger MICHEL pour MICHEL Jean-Luc (un propriétaire)

Même remarque que pour la zone artisanale précédente, la parcelle B 348 avait un titre certifié d'urbanisme refusé pour cause d'insuffisance en eau insuffisante. Or depuis un lotissement a été créé à proximité avec une élévation en eau suffisante - Si le motif de déclassement est une raison agricole même remarque que pour la zone précédente. De plus l'exigence du lot et sa localisation ne peuvent pas pour son usage agricole mais plutôt pour une zone pavillonnaire.

Cordialement

M. LEBORER Jacques - 3781 av. du Bois d'Aulnay

Je suis tenu pour m'affirmer que mes parcelles 199 et 200 sont dans la zone constructible. Merci - Cordialement

Monsieur Coco Philippe Vendredi 12 juin 2020

Je suis passé ce jour afin de m'assurer que les parcelles dont je suis propriétaire n'auraient pas changé de destination

Madame Sophie MOURREUX Vendredi 12 juin 2020

Je suis venue me renseigner sur le statut de ma parcelle et celles aux alentours que je souhaitais voir rester en zone naturelle.

Je vous prie si possible aux Comptes N° 284 au Village  
serait constructible. zone UB  
+ Parcelle zone US à la limite N 393  
Mme CLARAC Josette

Je parle au nom de mon frère Guy demeurant à CANNES - Le terrain de la Darnet était constructible dans l'ancien P.O.S. et possédait plusieurs maisons dont il reste une ruine - Les terrains attenants sont construits - Nous aimerions savoir pourquoi le terrain n'est plus constructible.

A la Darnet S.C.B. = N° 315 - 316 - 321 - 320 - 322

Je reviens vers vous dans le cadre d'un projet de certificats d'urbanisme - Dans l'ancien P.O.S. toutes mes demandes ont été refusées pour éviter le mitage. Je reviens donc me réclamer une acceptation auprès du bureau de bureaux section D numéro 1, numéros 63, 64, 65, 69, 506, 8 et 14. Je vous prie de bien vouloir me faire savoir si mes parcelles peuvent être respectées au mieux de leur environnement.

Je suis passé voir le Commissaire enquêteur qui a écrit mes observations. MICHEL Roger